



1. Dans le contexte de la mission que s'est fixé le Jeune Barreau de Québec de veiller à la santé mentale de ses membres, de quelle manière proposez-vous de veiller à votre tour à celle-ci et plus précisément, quelles initiatives ou projets proposez-vous de mettre de l'avant à ce sujet dans le cadre de votre mandat?

Il n'y a pas de hasard : il s'agit de la priorité #1 de mon programme ! (Disponible sur le site du Barreau du Québec). Je suis convaincue qu'il faut impérativement être sensible à la réalité des membres de notre profession. Il en va de la protection du public.

Notre « tête », c'est notre premier outil de travail et le Barreau du Québec n'a d'autre choix que de mettre en œuvre de nouvelles mesures concrètes afin de remédier aux problèmes de santé mentale vécus par ses membres.

En ce sens, j'ai siégé sur le Comité sur la santé mentale du Jeune Barreau de Québec, à titre de membre conseil, en vue de la création d'un nouveau programme visant à soutenir financièrement les jeunes avocat(e)s à leur compte qui sont aux prises avec ce type de problèmes, et ce, en remboursant leurs frais fixes d'exploitation de bureau : Le Programme Répit. Cette idée découle notamment d'un « *brainstorm* » tenu avec Me Myralie Roussin (alors présidente du Jeune Barreau de Québec), au terme duquel nous cherchions, elle et moi, des solutions novatrices à cet enjeu majeur. Ce programme pourrait d'ailleurs être étendu à l'échelle provinciale, grâce au Barreau du Québec.

Le PAMBA existe, mais d'autres initiatives touchant de plus près notre pratique pourraient être mises de l'avant. Je pense notamment à des formations ciblées au sujet de la santé mentale ou encore à des séminaires adressés à nos jeunes et moins jeunes consœurs et confrères.

J'appuie d'ailleurs complètement la proposition du Bâtonnier de consacrer obligatoirement une heure des trente heures de chaque cycle de la formation continue à la thématique de la santé mentale et psychologique.

De plus, pourrions-nous suspendre le paiement des cotisations professionnelles (ou autrement dit, donner un « congé » de paiement), lorsqu'est prononcé un diagnostic de problème de santé mentale qui se prolonge? Je crois que cette question devrait recevoir une réponse affirmative.

Bref, croyez-moi, c'est mon défi personnel : Je serai la voix de cet enjeu au conseil d'administration de notre ordre professionnel.

2. La protection de l'environnement faisant couler beaucoup d'encre ces jours-ci et nos membres étant de plus en plus soucieux de celle-ci dans leurs choix et leurs actions au quotidien, quel rôle pensez-vous que le Barreau du Québec devrait jouer en la matière et quelles initiatives proposez-vous concrètement en ce sens?

L'une des premières étapes, à notre portée, réside dans la promotion et la mise en place du « *paperless* » et de la modernisation de nos palais de justice.

Il faut numériser les dossiers de Cour, et ce, dans les meilleurs délais. En 2019, il n'y a d'ailleurs aucune raison logique pouvant empêcher les avocats d'utiliser leur iPad et leur ordinateur à la Cour : nous devons délaissier nos dizaines de boîtes, nos 300 000 pages et les 345 arbres qui ont été coupés pour les faire, lors de nos procès. Notre manière de gérer les dossiers physiques et notre pratique archaïque constituent un réel contre-exemple à l'esprit « vert » qui devrait nous guider.

La culture doit changer, et ce changement a d'ailleurs débuté avec les investissements annoncés l'an dernier.

Pour atteindre des résultats concrets à ce sujet, une campagne de sensibilisation et de formation pourrait être également faite aux avocat(e)s et aux directeurs de cabinets à cet égard.

Il faut donc, dans cette perspective environnementale, garder le cap et continuer à mettre de la pression afin d'utiliser davantage les moyens technologiques qui s'offrent à nous.

3. Plusieurs nouveaux assermentés éprouvent de la difficulté à se trouver un emploi. De même, plusieurs avocats de formation, notamment en début de pratique, acceptent d'occuper des postes dont les fonctions reposent sur leur formation juridique, sans pour autant que le titre d'avocat ne leur soit reconnu par l'organisation pour laquelle ils travaillent. Dans ce contexte, que proposez-vous pour favoriser l'accès concret à la profession aux nouveaux assermentés du Barreau du Québec?

La situation ne date malheureusement pas d'hier : en 2014-2015, lorsque j'étais présidente du Jeune Barreau de Québec, j'ai collaboré avec le Jeune Barreau de Montréal, alors que celui-ci effectuait une étude majeure visant à mettre en lumière la situation préoccupante de l'emploi chez les jeunes avocat(e)s.

L'accès concret à la profession pour les nouveaux assermentés passe par une combinaison de plusieurs facteurs et nécessite des remises en question.

En ce sens, nous devons :

- **Améliorer les statistiques disponibles sur notre profession, et ce, pour mieux orienter les admissions universitaires et celles de l'École du Barreau : un marché saturé n'aide en rien l'accès à l'emploi des jeunes avocat(e)s;**
- **Développer du mentorat accessible pour la période d'« après-stage » et pour la recherche d'emploi des nouveaux assermentés : les avocat(e)s à la retraite pourraient être mis davantage à contribution à cet égard;**
- **Préparer et/ou mettre à jour un guide « clé en main » pour se lancer en affaires, à son compte et rendre la formation à ce sujet plus accessible;**
- **Valoriser et faire connaître davantage les pratiques du droit non traditionnelles;**

Surtout, nous devons continuer d'interpeller les différents acteurs sur cette situation : établissements universitaires, employeurs, cabinets, etc.

4. De manière plus générale, comment envisagez-vous collaborer avec le Jeune Barreau de Québec pour la prochaine année si vous êtes élu(e) à titre d'administrateur(trice) du Barreau du Québec?

En tant qu'ancienne présidente du Jeune Barreau de Québec, je suis membre « à vie » de cette organisation, et ce, malgré les années qui passent et les cheveux gris qui se manifestent. Cette organisation a d'ailleurs façonné l'administratrice, l'avocate et ultimement la personne que je suis devenue.

Lors de mon mandat, je m'étais fait un devoir de veiller aux intérêts des jeunes avocats de notre section, notamment en ce qui a trait à la représentativité de ceux-ci au sein de notre ordre professionnel. En effet, nous avons alors obtenu une résolution de la part du Barreau de Québec visant à assurer que l'un des trois sièges dévolus à notre section au Conseil d'administration du Barreau du Québec soit « réservé » à un membre du Jeune Barreau. Je suis encore fière de cette réalisation, qui a été respectée depuis son adoption.

En parallèle, et depuis plusieurs années, je suis l'avocate responsable du recrutement de mon cabinet. À ce titre, la réalité des jeunes formant notre relève demeurent au centre de mes préoccupations. J'appuie ainsi la proposition du Bâtonnier de créer un tout nouveau « Conseil des sections - jeune », tenu en marge du Conseil des sections.

Dans ce contexte, ma collaboration avec le Jeune Barreau de Québec sera étroite et sincère, et vous pouvez compter sur ma présence à vos différentes activités sociales ou professionnelles.

Je serai évidemment l'administratrice de tous les membres de notre section, mais je garderai toujours en tête « d'où je viens ».

Alors, avocates et avocats des sections de Beauce, Montmagny et de Québec, j'espère pouvoir compter sur votre appui du 7 au 10 mai prochain! Chaque vote comptera.